



Envoyé en préfecture le 23/09/2022

Reçu en préfecture le 23/09/2022

Affiché le 28/09/2022

ID : 031-213104219-20220921-DEL2022\_04\_10-DE

Folio 2022-1

<b>REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT HAUTE - GARONNE</b>			<b>EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de PINS-JUSTARET</b>	
<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>			<b>SEANCE du 21 septembre 2022</b>	
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	L'an deux mille vingt-deux et le vingt et un septembre à dix-huit heures Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la commune, sous la présidence de M. Philippe GUERRIOT, Maire.	
27	27	26		
<b>DATE DE LA CONVOCATION</b>				
15 septembre 2022				
<b>DATE D'AFFICHAGE</b>				
15 septembre 2022				

**Etaient présents**

Mesdames GAMBET, TARDIEU, MARTIN-RECUR, PEREZ, COMBA, LAFONT, RAHIN, VIOLTON, BEGUE, BESOMBES

Messieurs GUERRIOT, GAROUSTE, RENOUX, MIJOLE, PERON, GOUSSET, MORANDIN, CHARRON, BERGONZAT

**Procurations**

M. ORTIGOZA avait donné procuration à M. GUERRIOT  
Mme ABADIE avait donné procuration à Mme BESOMBES  
M. BONTEMPS avait donné procuration à M. RENOUX  
Mme MARTY avait donné procuration à M. PERON  
M. CARRIERE avait donné procuration à Mme PEREZ  
Mme SAUVAGE avait donné procuration à M. GAROUSTE  
Mme PRADERE avait donné procuration à M. MORANDIN

**Absent**

M. PIRIOU

Mme PEREZ a été élue secrétaire de séance à l'unanimité (25 voix pour).

**DELIBERATION N°2022-04-10**

**Subventions exceptionnelles aux associations**

Le Tennis Club Pins Justaret Villate a sollicité la Commune car il fait face à une dégradation de sa situation budgétaire principalement suite au COVID, qui a entraîné des obligations de remboursement sur des enseignements non tenus en 2020/2021 et une baisse des participations aux tournois ainsi que le non réabonnement de certains licenciés. Le Club sollicite une subvention exceptionnelle de 1200 € pour terminer cet exercice.

L'Association Jeunesse et Loisirs du Haumont est l'association nouvellement créée à partir d'un noyau de volontaires issus de l'APEPJV pour supporter la création de l'Espaces Pins et Jeunes et sa connexion avec le tissu associatif local. Cette association, conformément au projet porté avec la Commune, s'est affiliée aux Foyers Ruraux qui est l'opérateur de l'EPJ. L'association



Envoyé en préfecture le 23/09/2022

Reçu en préfecture le 23/09/2022

Affiché le 26/09/2022

ID : 031-213104219-20220921-DEL2022\_04\_10-DE



Folio 2022-2

qui n'a pas de fonds propres sollicite une subvention de 300 € pour prendre en charge le démarrage et la cotisation aux foyers ruraux ainsi que les frais bancaires.

Il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 € au TCPJV dans le cadre de la réserve qui avait été prévue pour soutenir les associations suite au COVID et d'attribuer une subvention exceptionnelle de 300 € à l'AJLH pour son démarrage.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité (26 voix pour),

**ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle de 500 € au TCPJV dans le cadre de la réserve qui avait été prévue pour soutenir les associations suite au COVID.

**ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle de 300 € à l'AJLH pour son démarrage.

**AUTORISE** Monsieur le maire, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente.

Ainsi fait et délibéré à PUIS-Justaret, le 21 septembre 2022  
Pour copie conforme au registre.

Le Maire,

Philippe GUERRIOT

